

## Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Beaconsfield, tenue à l'Hôtel de Ville, 303, boulevard Beaconsfield, Beaconsfield, Québec, le mardi 22 mai 2018 à 20 h

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

Son Honneur le maire Georges Bouelle et les conseillers Dominique Godin, Karen Messier, Robert Mercuri, David Newell, Roger Moss and Al Gardner

### AUSSI PRÉSENTS :

Patrice Boileau, directeur général, Nathalie Libersan-Laniel, greffière et directrice du greffe et affaires publiques, Dominique Quirk, greffière adjointe

#### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

---

Son Honneur le maire déclare la séance ouverte.

#### 2. ORDRE DU JOUR

##### 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du mardi 22 mai 2018

---

2018-05-182 Il est proposé par la conseillère Karen Messier, appuyé par le conseiller Roger Moss et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du mardi 22 mai 2018, tel que soumis.

#### 5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

---

La greffière annonce le début de la période de questions.

Le nouveau commandant du PDQ 1, Monsieur Éric Breton, se présente et fournit des mises à jour et de l'information concernant la sécurité des citoyens à Beaconsfield et il répond aux questions du public.

Un résident indique que d'après un article du journal The Gazette de Montréal, la Ville de Kirkland paie moins que la Ville de Beaconsfield pour ses services de patrouille municipale. Il demande d'expliquer la différence de coût.

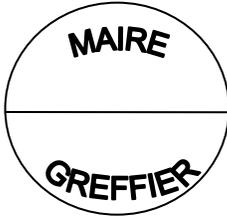
Son Honneur le maire indique qu'ils vont vérifier les chiffres mentionnés à l'article et une réponse sera présentée. Monsieur Patrice Boileau ajoute que les coûts peuvent varier selon les services offerts.

Un résident aimerait connaître l'état de progression de l'étude sur le mur anti-bruit. Il demande s'il est possible de recevoir des mises à jour du ministère tous les 30 jours.

Son Honneur le maire indique que l'étude s'échelonne sur 18 à 24 mois, cependant, la Ville ne recevra pas de mise à jour tous les 30 jours et n'en fournira pas non plus.

Un résident indique qu'il est incommodé par le bruit provenant des souffleurs à feuilles. Il demande si le Conseil interdira ou règlera les souffleurs à feuilles. Il indique également que les marqueurs de béton placés le long des limites d'une propriété et de la rue peuvent être dangereux pour les enfants et les véhicules.

Son Honneur le maire indique qu'un projet de règlement concernant les souffleuses à feuilles sera proposé à l'ordre du jour de la séance du Conseil de juin. Pour ce qui est des blocs de béton, son Honneur le maire prend note du commentaire et ajoute qu'ils sont permis actuellement par les règlements de la Ville de Beaconsfield.



## Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

Un résident mentionne qu'il a lu dans le Contact que la Ville projette d'aménager un trottoir sur Westcroft. Il indique qu'il ne faudrait pas répéter les mêmes erreurs avec ce trottoir qu'avec celui d'Allancroft concernant la pente et le choix du côté de la rue sur lequel il est aménagé.

Son Honneur le maire remercie le résident pour ses commentaires. Il lui suggère de parler de ses préoccupations à Monsieur André Gervais du Service des travaux publics.

Un résident indique que ses feuilles n'ont pas été ramassées lundi, lors de la collecte de résidus verts. Il a laissé un message au Service des travaux publics; il se demande pourquoi aucun suivi n'a été effectué auprès de lui.

Son Honneur le maire indique que la Ville fera un suivi.

Une résidente confirme que les enfants peuvent se blesser sur les blocs de béton dont un résident a fait mention plus tôt.

Une résidente présente sa pétition intitulée : « Bring our Boards back to our Pools ».

La période de questions se termine à 20 h 31

### 10. PROCÈS-VERBAL

10.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du 23 avril 2018

---

2018-05-183 Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par le conseiller Al Gardner et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du 23 avril 2018 à 20 h.

### 15. CORRESPONDANCE

15.1 Dépôt d'une pétition intitulée « Bring our Boards back to our Pools »

---

2018-05-183-1 Le Conseil prend acte du dépôt de la pétition intitulée « Bring our Boards back to our Pools ».

15.2 Lettre et rapport du président de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) informant la Ville de Beaconsfield sur l'utilisation du fond d'urgence municipale pour Haïti

---

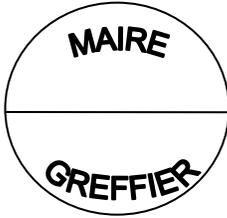
2018-05-183-2 Le Conseil prend note d'une lettre datée du 11 avril 2018 ainsi qu'un rapport sur l'utilisation du fond d'urgence municipale pour Haïti, suite au passage de l'ouragan Matthew, envoyés par le président de la Fédération canadienne des municipalités (FCM).

### 20. AFFAIRES CONTRACTUELLES

20.1 Octroi du contrat 515-18-GC concernant la réfection de la rampe de mise à l'eau St-Louis au plus bas soumissionnaire conforme, soit Environnement Routier NRJ Inc., pour la somme de 373 422,70 \$, toutes taxes incluses

---

2018-05-184 Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par le conseiller Al Gardner et **RÉSOLU** d'octroyer le contrat 515-18-GC concernant la réfection de la rampe de mise à l'eau St-Louis au plus bas soumissionnaire conforme, soit Environnement Routier NRJ Inc., pour la somme de 373 422,70 \$, toutes taxes incluses; et



**Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield**

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 22-722-00-711. Pour pourvoir au paiement de cette dépense, le conseil approuve la somme nécessaire à même son fonds de parcs.

VOTES EN FAVEUR :

Les conseillers Dominique Godin, Robert Mercuri, David Newell, Roger Moss et Al Gardner

VOTE CONTRE :

La conseillère Karen Messier

LA MOTION EST ADOPTÉE ET LE CONTRAT 515-18-GC CONCERNANT LA RÉFECTION DE LA RAMPE DE MISE À L'EAU ST-LOUIS EST OCTROYÉ.

20.2 Octroi du mandat 18-SP-092 concernant la préparation des plans et devis pour la reconstruction du stationnement du Village Beaurepaire au plus bas soumissionnaire conforme, soit IGF Axiom Inc., pour la somme de 56 050,31 \$, toutes taxes incluses

---

2018-05-185 Il est proposé par le conseiller Al Gardner, appuyé par la conseillère Dominique Godin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'octroyer le mandat 18-SP-092 concernant la préparation des plans et devis pour la reconstruction du stationnement du Village Beaurepaire au plus bas soumissionnaire conforme, soit IGF Axiom Inc., pour la somme de 56 050,31 \$, toutes taxes incluses; et

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 22-351-00-411. Pour pourvoir au paiement de cette dépense, le conseil approuve la somme nécessaire à même son surplus réservé pour services professionnels.

20.3 Octroi du contrat TP 2018-11 concernant la fourniture d'un véhicule électrique de marque KIA, modèle SOUL EV au plus bas soumissionnaire conforme, soit KIA Cap-Santé, pour la somme de 32 833,37 \$, toutes taxes incluses

---

2018-05-186 Il est proposé par la conseillère Karen Messier, appuyé par le conseiller Roger Moss et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'octroyer le contrat TP 2018-11 concernant la fourniture d'un véhicule électrique de marque KIA, modèle SOUL EV au plus bas soumissionnaire conforme, soit KIA Cap-Santé, pour la somme de 32 833,37 \$, toutes taxes incluses; et

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 22-311-00-724. L'acquisition est financée par le fonds de roulement et sera remboursée en cinq (5) versements annuels avec un remboursement à compter de l'année qui suit le déboursé.

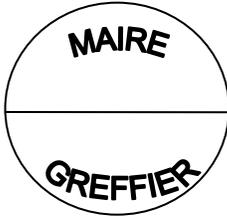
20.4 Approbation de l'offre de services professionnels de Daniel Tétreault, CPA inc. pour l'audit des états financiers de la Ville de Beaconsfield pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018, pour la somme de 24 144,75 \$, toutes taxes incluses (sur recommandation du Comité des finances)

---

2018-05-187 Considérant la recommandation du Comité de finances tel qu'indiqué à son procès-verbal de la réunion du 23 avril 2018 et la recommandation du trésorier;

Il est proposé par le conseiller Roger Moss, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

D'approuver l'offre de services professionnels de Daniel Tétreault, CPA inc. pour l'audit des états financiers de la Ville de Beaconsfield pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018, pour la somme de 24 144,75 \$, toutes taxes incluses; et



### Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-132-10-413.

- 20.5 Renouvellement du contrat TP 2016-02 pour des travaux d'arboriculture à taux horaires pour l'année 2018 avec Services d'arbres Primeau inc. au coût approximatif de 142 212 \$, toutes taxes incluses
- 

- 2018-05-188 Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par la conseillère Karen Messier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver le renouvellement du contrat TP 2016-02 pour des travaux d'arboriculture à taux horaire pour l'année 2018 avec Services d'arbres Primeau inc., au coût approximatif de 142 212 \$, toutes taxes incluses; et

D'allouer un ajustement selon l'indice des prix à la consommation pour l'année 2018 (IPC) pour la région de Montréal, taxes en sus, selon la soumission TP 2016-02; et

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-725-50-571.

- 20.6 Renouvellement du contrat TP 2016-09 pour Entretien de l'aménagement paysager du Village Beaurepaire pour l'année 2018 avec Paysagiste Strathmore (1997) Ltée au coût approximatif de 16 253 \$, toutes taxes incluses
- 

- 2018-05-189 Il est proposé par le conseiller Al Gardner, appuyé par le conseiller David Newell et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver le renouvellement du contrat TP 2016-09 pour l'entretien de l'aménagement paysager du Village Beaurepaire pour l'année 2018 avec Paysagiste Strathmore (1997) Ltée, au coût approximatif de 16 253 \$, toutes taxes incluses; et

D'allouer un ajustement selon l'indice des prix à la consommation pour l'année 2018 (IPC) pour la région de Montréal, taxes en sus, selon la soumission TP 2016-09; et

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-725-50-572.

### 30. FINANCES ET TRÉSORERIE

- 30.1 Approbation de la liste des comptes à payer au 22 mai 2018 et de la liste des paiements préautorisés pour la période du 13 avril 2018 au 22 avril 2018 et du 24 avril 2018 au 10 mai 2018, pour un déboursé total de 1 530 848,63 \$
- 

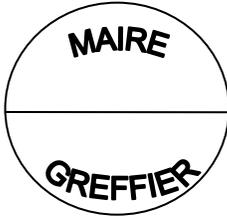
- 2018-05-190 Considérant les listes présentées par le trésorier pour le paiement de factures visant des dépenses pour des activités financières et d'investissement;

Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par le conseiller Roger Moss et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

D'approuver la liste des comptes à payer au 22 mai 2018 relativement à des dépenses imputables à des activités financières et d'investissement, totalisant 560 673,62 \$; et

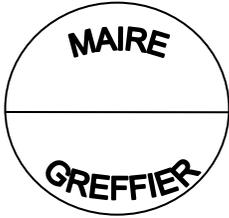
D'approuver la liste des paiements préautorisés pour la période du 13 avril 2018 au 22 avril 2018 et du 24 avril 2018 au 10 mai 2018, totalisant 631 644,16 \$, et des paiements électroniques, pour la même période, des salaires aux employés municipaux et les frais bancaires, totalisant 338 530,85 \$.

Tous ces paiements, totalisant 1 530 848,63 \$, sont prélevés à même le compte de la Ville, à Banque Royale du Canada, succursale Beaconsfield.



**Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield**

- 30.2           Approbation d'un appui financier de 100 \$ à chaque participant, Alexanne et Christophe Bourbonnais pour leur participation au Championnat national de Cheer Evolution à Niagara Falls (Ontario) du 6 au 8 avril 2018
- 
- 2018-05-191   Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par le conseiller David Newell et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver un appui financier de 100 \$ à chaque participant, Alexanne et Christophe Bourbonnais pour leur participation au Championnat national de Cheer Evolution à Niagara Falls (Ontario) du 6 au 8 avril 2018; et
- D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-721-80-992.
- D'émettre un chèque au montant de 200 \$ au nom de la mère d'Alexanne et Christophe Bourbonnais, madame Nathalie Blais.
- 30.3           Dépôt par le trésorier du rapport financier au 31 décembre 2017
- 
- 2018-05-191-1   Le Conseil prend note du dépôt, par le trésorier, du rapport financier vérifié pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017.
- 30.4           Participation d'un élu au Gala 2018 des grands prix d'excellence de l'Association québécoise des transports (AQTr) le 14 juin 2018 à Montréal, au coût de 196 \$ plus taxes applicables
- 
- 2018-05-192   Il est proposé par la conseillère Karen Messier, appuyé par le conseiller Al Gardner et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'autoriser le maire à participer au nom de la Ville de Beaconsfield au Gala 2018 des grands prix d'excellence en transport de l'AQTr, le 14 juin 2018 à Montréal, au coût de 196 \$ plus taxes applicables; et
- D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-111-00-311.
40.            **RÈGLEMENTATION**
- 40.1           Dépôt et avis de motion du projet de Règlement BEAC-115-2 intitulé « Règlement modifiant le Règlement BEAC-115 sur les tarifs »
- 
- 2018-05-193   La conseillère Dominique Godin dépose, en conformité avec la loi, et donne avis de motion de la présentation en vue de soumettre pour adoption à une séance subséquente du Conseil, du projet de Règlement BEAC-115-2 intitulé «Règlement modifiant le Règlement BEAC-115 sur les tarifs ».
- 40.2           Adoption du Règlement BEAC-099-2 intitulé « Règlement modifiant le Règlement BEAC-099 concernant le bien-être des animaux afin de préciser la définition d'oiseaux »
- 
- 2018-05-194   La greffière mentionne l'objet du règlement, et, s'il y a lieu, les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, la dépense, le mode de financement de paiement et de remboursement de la dépense;
- Il est proposé par la conseillère Karen Messier, appuyé par le conseiller Al Gardner et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'adopter le Règlement BEAC-099-2 intitulé « Règlement modifiant le Règlement BEAC-099 concernant le bien-être des animaux afin de préciser la définition d'oiseaux ».
- 40.3           Adoption, avec modifications, du Règlement BEAC-120 intitulé « Règlement concernant les travaux et les aménagements dans les emprises municipales »
-



**Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield**

2018-05-195 La greffière mentionne l'objet du règlement, et, s'il y a lieu, les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, la dépense, le mode de financement de paiement et de remboursement de la dépense;

Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par la conseillère Karen Messier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'adopter, avec modifications, le Règlement BEAC-120 intitulé « Règlement concernant les travaux et les aménagements dans les emprises municipales ».

45. URBANISME

45.1 Demande de permis pour la construction d'un bâtiment principal situé au 8, Kirkwood

---

2018-05-196 **CONSIDÉRANT QU'**une demande de permis pour la construction d'un bâtiment principal situé au 8, Kirkwood a été déposée;

**CONSIDÉRANT QUE** le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale prévoit des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 2 mai 2018 et est d'avis que les critères et objectifs applicables sont respectés;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'**APPROUVER** l'émission d'un permis pour la construction d'un bâtiment principal situé au 8, Kirkwood;

Il est proposé par le conseiller Al Gardner, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'**APPROUVER** l'émission d'un permis pour la construction d'un bâtiment principal situé au 8, Kirkwood.

45.2 Demande de permis pour la construction d'un bâtiment principal situé au 417, Bishop (lot vacant 3 216 581)

---

2018-05-197 **CONSIDÉRANT QU'**une demande de permis pour la construction d'un bâtiment principal situé au 417, Bishop (lot vacant 3 216 581) a été déposée;

**CONSIDÉRANT QUE** le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale indique des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 2 mai 2018 et est d'avis que l'objectif de proposer une architecture de qualité et durable n'est pas respecté parce que le critère sur le style proposé qui doit s'inspirer des styles architecturaux existants sur le tronçon de rue n'est pas rempli;

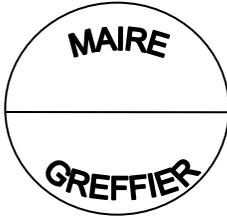
**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de **REFUSER** l'émission d'un permis pour la construction d'un bâtiment principal situé au 417, Bishop (lot vacant 3 216 581);

Il est proposé par le conseiller Al Gardner, appuyé par la conseillère Karen Messier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de **REFUSER** l'émission d'un permis pour la construction d'un bâtiment principal situé au 417, Bishop (lot vacant 3 216 581).

45.3 Demande de permis de rénovation pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 71, Lakeshore

---

2018-05-198 **CONSIDÉRANT QU'**une demande de permis de rénovation pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 71, Lakeshore a été déposée;



**Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale prévoit des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 2 mai 2018 et est d'avis que les critères et objectifs applicables sont respectés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'APPROUVER la demande de permis de rénovation pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 71, Lakeshore;

Il est proposé par le conseiller Al Gardner, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'APPROUVER la demande de permis de rénovation pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 71, Lakeshore.

45.4 Demande de permis de rénovation pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 89, Gables

---

2018-05-199 CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de rénovation pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 89, Gables a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale indique des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 2 mai 2018 et est d'avis que l'objectif de respecter le caractère du lieu et les caractéristiques dominantes n'est pas respecté parce que le critère sur les éléments d'ornementation n'est pas rempli;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de REFUSER l'émission d'un permis de rénovation pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 89, Gables;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette recommandation, le demandeur a déposé de nouveaux plans qui répondent aux préoccupations du Comité;

Il est proposé par la conseillère Karen Messier, appuyé par le conseiller Al Gardner et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de APPROUVER l'émission d'un permis de rénovation pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 89, Gables.

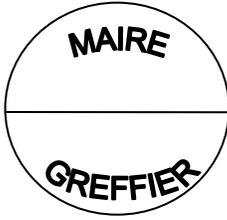
45.5 Demande de permis de rénovation pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 551, Maplebrook

---

2018-05-200 CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de rénovation pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 551, Maplebrook a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale indique des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 2 mai 2018 et est d'avis que l'objectif de proposer un projet de modification qui respecte le caractère du lieu et les caractéristiques dominantes n'est pas respecté parce qu'il ne fait pas appel aux matériaux de revêtement dominant dans le secteur;



**Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de REFUSER l'émission d'un permis de rénovation pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 551, Maplebrook;

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par le conseiller Al Gardner et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de REFUSER l'émission d'un permis de rénovation pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 551, Maplebrook.

45.6 Demande de permis pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 2, Manresa

---

2018-05-201 CONSIDÉRANT QU' une demande de permis pour l'agrandissement d'un bâtiment principal situé au 2, Manresa a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale prévoit des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 2 mai 2018 et est d'avis que les critères et objectifs applicables sont respectés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'APPROUVER l'émission d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 2, Manresa;

Il est proposé par le conseiller Al Gardner, appuyé par le conseiller Roger Moss et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'APPROUVER l'émission d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 2, Manresa.

45.7 Demande de permis pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 65, Claude

---

2018-05-202 CONSIDÉRANT QU'une demande de permis pour l'agrandissement d'un bâtiment principal situé au 65, Claude a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale prévoit des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 2 mai 2018 et est d'avis que l'objectif de proposer une architecture de qualité et durable n'est pas respecté parce que le critère sur l'harmonie des matériaux de revêtements et des composantes architecturales n'est pas rempli;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de REFUSER l'émission d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 65, Claude;

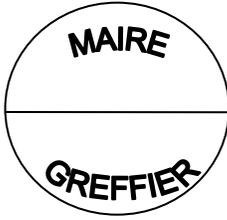
Il est proposé par le conseiller Al Gardner, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de REFUSER l'émission d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 65, Claude.

45.8 Demande de permis pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 79, Gables

---

2018-05-203 CONSIDÉRANT QU'une demande de permis pour l'agrandissement d'un bâtiment principal situé au 79, Gables a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale prévoit des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;



**Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield**

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 2 mai 2018 et est d'avis que les critères et objectifs applicables sont respectés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'APPROUVER l'émission d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 79, Gables;

Il est proposé par la conseillère Karen Messier, appuyé par la conseillère Dominique Godin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'APPROUVER l'émission d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 79, Gables.

45.9 Demande de permis pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 554, Beaurepaire

---

2018-05-204 CONSIDÉRANT QU' une demande de permis pour l'agrandissement d'un bâtiment principal situé au 554, Beaurepaire a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale prévoit des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 2 mai 2018 et est d'avis que les critères et objectifs applicables sont respectés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'APPROUVER l'émission d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 554, Beaurepaire, sur la base des plans de l'option 2;

Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par le conseiller Al Gardner et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'APPROUVER l'émission d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 554, Beaurepaire, sur la base des plans de l'option 2.

45.10 Demande de modification des plans déjà approuvés au 145, Evergreen

---

2018-05-205 CONSIDÉRANT QUE le 24 octobre 2016, le Conseil a adopté la résolution 2016-10-409 approuvant les plans et autorisant l'émission d'un permis au 145, Evergreen;

CONSIDÉRANT QU'une demande visant à approuver de nouveaux plans a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de modification doit respecter les objectifs et critères applicables prévus au Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale;

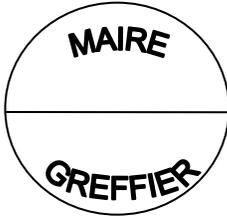
CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 2 mai 2018 et est d'avis que les critères et objectifs applicables sont respectés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'APPROUVER la demande de modification des plans déjà approuvés au 145, Evergreen;

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par le conseiller Al Gardner et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'APPROUVER la demande de modification des plans déjà approuvés au 145, Evergreen.

45.11 Demande de modification des plans déjà approuvés au 282, Brighton

---



**Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield**

2018-05-206    CONSIDÉRANT QUE le 21 août 2017, le Conseil a adopté la résolution 2017-08-320 approuvant les plans et autorisant l'émission d'un permis au 282, Brighton;

CONSIDÉRANT QU'une demande visant à approuver de nouveaux plans a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de modification doit respecter les objectifs et critères applicables prévus au Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 2 mai 2018 et est d'avis que les critères et objectifs applicables sont respectés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'APPROUVER la demande de modification des plans déjà approuvés au 282, Brighton;

Il est proposé par le conseiller Roger Moss, appuyé par le conseiller Al Gardner et RÉSOLU d'APPROUVER la demande de modification des plans déjà approuvés au 282, Brighton.

VOTES EN FAVEUR :

Les conseillers Dominique Godin, Karen Messier, David Newell, Roger Moss et Al Gardner

VOTE CONTRE :

Le conseiller Robert Mercuri

LA MOTION EST ADOPTÉE ET LA DEMANDE DE MODIFICATION DES PLANS DÉJÀ APPROUVÉS AU 282, BRIGHTON EST APPROUVÉE.

45.12    Acceptation d'une somme de 10 985,44 \$ à des fins de frais de parcs que le propriétaire du lot 2 424 516 (8, Kirkwood) doit payer à la Ville, conformément au Règlement BEAC-045 sur les permis et certificats

---

2018-05-207    Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par le conseiller Al Gardner et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'ACCEPTER le versement d'une somme de 10 985,44 \$ à des fins de frais de parcs que le propriétaire du lot 2 424 516 (8, Kirkwood) doit payer à la Ville, conformément aux articles 3.1.6.1 et 3.1.6.2 du Règlement BEAC-045 sur les permis et certificats, équivalant à 10 % de la valeur municipale 2018 d'une partie du lot 2 424 516, correspondant à une partie de l'ancien lot 29A-13, et de transférer cette somme dans un fonds spécialement réservé à des fins de frais de parcs.

50.    RESSOURCES HUMAINES

50.1    Suspension sans solde de dix (10) jours d'un employé permanent

---

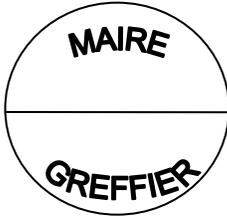
2018-05-208    Il est proposé par le conseiller Roger Moss, appuyé par le conseiller Al Gardner et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QU'une suspension sans solde de dix (10) jours ouvrables soit imposée à l'employé numéro 751-20749;

QUE cette suspension soit servie de façon consécutive, à compter du mercredi 23 mai jusqu'au mardi 5 juin inclusivement et que cette mesure soit versée à son dossier d'employé.

50.2    Nomination en vue de permanence à titre d'Opérateur Annexe A-1 au poste 5235 au Service des travaux publics à compter du 23 mai 2018

---

2018-05-209    Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par la conseillère Karen Messier et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que soit approuvée la nomination en vue de permanence de M. Jean-Simon Pilon à titre d'Opérateur Annexe A-1;



## Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

QUE cette nomination soit effective à compter du 23 mai 2018 et assujettie à une période de familiarisation de soixante (60) jours travaillés, conformément aux dispositions de l'alinéa 17.17 de la convention collective des employés cols bleus au terme de laquelle le statut d'employé permanent sera reconnu.

QUE la date d'ancienneté reconnue de M. Jean-Simon Pilon soit établie au 6 septembre 2016, date de son embauche.

### 53. COMITÉS

#### 53.1 Procès-verbal de la réunion du Comité des finances du 23 avril 2018

---

2018-05-210 Il est proposé par le conseiller Roger Moss, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver le procès-verbal de la réunion du Comité des finances du 23 avril 2018.

#### 53.2 Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 2 mai 2018

---

2018-05-211 Il est proposé par le conseiller Al Gardner, appuyé par le conseiller David Newell et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que le Conseil prenne acte du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 2 mai 2018.

#### 53.3 Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif de circulation du 4 mai 2018

---

2018-05-212 Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Dominique Godin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif de circulation du 4 mai 2018.

#### 53.4 Procès-verbal de la réunion du Comité culture et loisirs du 19 avril 2018

---

2018-05-213 Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver le procès-verbal de la réunion du Comité de culture et loisirs du 19 avril 2018.

#### 53.5 Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif de l'environnement du 8 mai 2018

---

2018-05-214 Il est proposé par la conseillère Karen Messier, appuyé par le conseiller Al Gardner et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif de l'environnement du 8 mai 2018.

#### 53.6 Renouvellement de mandat d'un membre au Comité des finances

---

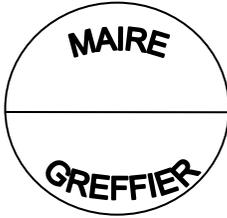
2018-05-215 Il est proposé par le conseiller Roger Moss, appuyé par la conseillère Dominique Godin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver le renouvellement de mandat de Monsieur Patrick Pharand à titre de membre du Comité des finances, à compter du 22 mai 2018, pour une durée de un (1) an.

#### 53.7 Nomination d'un membre du Comité de culture et loisirs

---

2018-05-216 Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver la nomination de Madame Veronica Desaulniers à titre de membre du Comité de culture et loisirs, à compter du 22 mai 2018 pour un mandat d'un (1) an.

### 60. GÉNÉRAL



### Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

60.1 Contrat d'assurances collectives - Achat regroupé avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ) - Regroupement de l'Agglomération de Montréal

---

2018-05-217 ATTENDU QUE conformément à *la Loi sur les cités et villes* et à la Solution UMQ, la Ville de Beaconsfield et son Conseil souhaitent autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurances collectives pour ses employés pour la période 2019-2024;

ATTENDU QUE Mallette actuaires inc. s'est déjà vu octroyer le mandat, suite à un appel d'offres public, pour les services de consultant indépendant requis par l'UMQ dans l'application de la Solution UMQ;

ATTENDU QUE la rémunération prévue au contrat est de 0,65 % au consultant Mallette actuaires inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1,15 %;

ATTENDU QUE la Ville de Beaconsfield souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements en assurances collectives de l'UMQ et mandater Mallette Actuaires inc. en conséquence;

Il est proposé par la conseillère Karen Messier, appuyé par le conseiller David Newell et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE le Conseil confirme ainsi par les présentes son adhésion à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives pour ses employés et/ou élus, au choix de la municipalité;

QUE l'adhésion au regroupement - Solution UMQ - sera d'une durée maximale de cinq (5) ans, soit pour la période 2019-2024;

QUE la Ville de Beaconsfield mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurances collectives à octroyer, ou déjà octroyé, suite à l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

QUE la Ville de Beaconsfield s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1,15 % des primes totales versées par la Ville de Beaconsfield durant le contrat et une rémunération de 0,65 % par la municipalité au consultant Mallette actuaires inc., dont la Ville de Beaconsfield joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement, suite à un appel d'offres public;

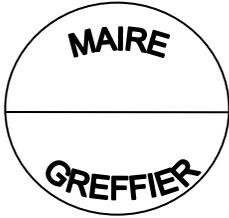
QUE la Ville de Beaconsfield s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé suite à l'application des présentes ainsi que les conditions du mandat du consultant;

QUE la Ville de Beaconsfield accepte enfin qu'une municipalité puisse, en cours d'exécution du contrat, se joindre à l'achat regroupé prévu aux présentes ainsi qu'au mandat accessoire des services professionnels du consultant de l'UMQ mandaté pour œuvrer à l'appel d'offres et au contrat à venir, en autant que ladite municipalité s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, au contrat d'assurances collectives adjudgé en conséquence ainsi qu'à celles prévues au mandat du consultant.

60.2 Adoption d'une politique portant sur l'utilisation des chalets de parcs par les élus de Beaconsfield

---

2018-05-218 Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par le conseiller Al Gardner et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'adopter la politique portant sur l'utilisation des chalets de parcs par les élus de Beaconsfield.



**Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield**

70. CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

70.1 Rapport du maire sur les décisions prises par le Conseil d'agglomération lors de sa séance du 26 avril 2018

---

Son Honneur le maire indique qu'il n'a rien de pertinent à signaler concernant la séance du 26 avril 2018. Cependant, il indique que le premier ministre du Québec, Monsieur Philippe Couillard, a annoncé à la conférence annuelle de l'UMQ qui a eu lieu la semaine dernière qu'un point de pourcentage de la TVQ sera transféré aux municipalités du Québec si le parti Libéral est élu aux prochaines élections. Tous les autres partis ont également manifesté la même intention. Monsieur Martin Coiteux, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, a également annoncé un allègement du programme d'infrastructure et une extension du programme de transfert de la taxe sur l'essence (TECQ) jusqu'au 19 décembre 2019.

80. RAPPORTS DIRECTEURS

80.1 Dépôt des rapports des directeurs

---

Sont reçus et acceptés à titre informatif :

Rapport des permis de construction du Service de l'aménagement urbain pour avril 2018;

Rapport progressif du projet 458-15-EL (remplacement de poteaux d'éclairage de rues).

90. AFFAIRES NOUVELLES

NIL

95. LEVÉE DE LA SÉANCE

---

Il est proposé par le conseiller Roger Moss, appuyé par la conseillère Karen Messier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de lever la séance ordinaire à 21 h 02.

---

**MAIRE**

---

**GREFFIÈRE**